

# ELECTIONS REGIONALES 2010

## DEBAT PUBLIC OUVERT A TOUS

### ART - CULTURE - SPECTACLE VIVANT

En présence de candidats des listes : Europe Ecologie, Front de gauche, LO, Modem, NPA, PS, UMP

## JEUDI 4 MARS 2010 de 18 H à 21 H

fac st Charles (face à la gare SNCF) parking et métro St Charles  
« Grand Amphi » Université de Provence  
Marseille

Les principales organisations d'employeurs du spectacle vivant en région Provence Alpes Côte d'Azur et d'autres organisations de ce champ se réunissent régulièrement depuis un an dans le but de participer à la structuration du secteur.

Lors d'une rencontre interprofessionnelle ouverte à l'ensemble des acteurs du spectacle vivant le 28 janvier dernier, elles ont échangé sur un certain nombre d'enjeux et ont défini une plateforme de constats et de questions qu'elles souhaitent mettre en débat avec les candidats aux élections régionales. (cf. verso)

La date de ce débat est fixée **au jeudi 4 mars 2010 à 18h à Marseille.**

Les thèmes principaux :

**Réforme des collectivités locales / Concertation et co-construction des politiques publiques / l'Europe.**

**Il s'agit d'une initiative autonome de "gens de la culture" qui se veut pluraliste et constructive.  
Il ne s'agit ni d'un meeting ni d'une action médiatique mais bien d'un débat public que nous voulons mettre au service de la collectivité.**

Et pour plus d'informations : <http://culturepaca.lautre.net> [info@culturepaca.lautre.net](mailto:info@culturepaca.lautre.net)

**Les organisations signataires :**

**Organisations nationales représentée dans l'inter-syndicale Spectacle Vivant Paca :**

UFISC	Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles
SYNAVI	Syndicat National des Arts Vivants
SMA	Syndicat national des petites et très petites structures non lucratives de Musiques Actuelles
Fédurok	Fédération des lieux de Musiques Actuelles/Amplifiées
FSJ	Fédération des Scènes de Jazz
La Fédération	Fédération des Arts de la Rue
SCC	Syndicat du Cirque de Création
SNSP	Syndicat National des Scènes Publiques PACA
SYNDEAC	Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles

**Organisations régionales :**

FARSE	Fédération des Arts de la Rue Sud Est
TREMA	Réseau Musiques Actuelles en Paca
AC PACA	Acteurs Chorégraphiques en Paca



# Plateforme Inter-Professionnelle du Spectacle Vivant en PACA

## Questions aux candidats aux élections régionales PACA 2010

### Eléments de contexte

Les politiques culturelles sont aujourd'hui, comme dans tous les secteurs relevant de services publics, largement remises en question. De nombreux éléments, parfois complexes à mettre en perspective, ont besoin d'être décryptés...

- L'initiative de l'Etat à mettre en oeuvre une **Révision Générale des Politiques Publiques** se résume à la réduction de la dépense publique, au péril des services publics.
- De longs et fastidieux **Entretiens de Valois** qui ont réuni les organisations professionnelles du spectacle vivant et les collectivités territoriales autour de l'Etat, servent de base aux projets du gouvernement (réduction des labels, mise en place de conférences permanentes en région, observation, circulation des artistes...) sans que nos organisations ne les aient aucunement validés.
- La **réforme des collectivités territoriales** et la suppression de la taxe professionnelle mettent nos élus locaux dans les plus grandes incertitudes quant à leurs moyens et leurs compétences futures.
- La création du **Conseil pour la Création Artistique** dirigé par Marin Karmitz et présidé par le Président de la République lui-même, discrédite l'action du Ministère de la Culture et de la Communication.
- La **restructuration du Ministère de la Culture** autour de 3 directions (création artistique, patrimoine, média et industries culturelles) fait craindre une moindre prise en compte de la diversité de nos activités.
- La **directive européenne sur les services** remet en cause les principes de licence d'entrepreneur de spectacle en France, faisant peser la menace d'une dérégulation complète du secteur.
- Le statut d'auto-entrepreneur qui semble s'ouvrir aux métiers du spectacle tend à déstabiliser le système de **l'intermittence du spectacle**. Il bat en brèche le principe de solidarité interprofessionnelle jusque là sauvegardé...

Ce sont autant d'éléments qui doivent être analysés et pris en considération pour la **défense du droit à la diversité culturelle**. **Le contexte actuel de crise doit, plus que jamais, être déclencheur d'un renouveau des rapports entre acteurs de notre secteur d'activités et avec nos partenaires publics. Il est de notre responsabilité de proposer des solutions, d'autres modèles économiques et d'autres modes de gouvernance.**

### 1 – Réforme des collectivités

Persuadés de la nécessaire proximité entre les acteurs culturels qui assurent des missions d'intérêt général sur les territoires, et les décideurs politiques en charge de ces territoires, nous souhaitons le **maintien de la clause de compétence générale de toutes les collectivités, voire l'inscription de la culture comme compétence obligatoire et l'adaptation de leur fiscalité.**

Nombre de structures du spectacle vivant trouvent leur équilibre financier grâce aux **financements croisés garant du respect de leur autonomie et de la prise en compte de l'aménagement du territoire.**

Au delà d'une évaluation juste du poids économique et social du secteur de la culture, nous souhaitons que soit prise en considération la **contribution de nos activités au vivre ensemble** (citoyenneté, lien social...). Cette inscription pleine et entière de l'art dans la cité est illustrée par notre **interdépendance** avec l'Education, la Jeunesse, le Social, l'Emploi, l'Aménagement du territoire, l'Economie...

Au regard de ces affirmations, et au vu des enjeux politiques liés à la réforme des collectivités, nous proposons :

- Le renforcement de la direction de la culture au sein du Conseil Régional,
- La mise en place de politiques et dispositifs culturels transversaux dans les différentes directions du Conseil Régional (économie, emploi, formation, éducation, jeunesse...)
- La garantie de l'équité territoriale par une meilleure prise en compte des espaces hors-métropole et « ruraux »
- Le maintien du principe d'exonération, appliquée à nos secteurs, de la Contribution Economique Territoriale (CET) qui remplacera la Taxe professionnelle
- Que les collectivités refusent la mise en concurrence des acteurs culturels par l'utilisation quasi systématique d'appels d'offres.

### 2 – Concertation et co-construction des politiques publiques

Nous invitons à mettre en débat, tant régionalement que nationalement, les notions de **service public et d'intérêt général**, afin d'identifier clairement ce qui relève de **l'intérêt commun et qui doit être soutenu par les politiques publiques**. Cela implique d'identifier le champ économique dans lequel l'intervention publique est légitime. Au delà de l'économie « marchande lucrative » et « publique administrée », il existe une multitude de modes d'échanges non-lucratifs dans notre secteur qui doivent être reconnus et pleinement pris en compte. Cette mise en débat doit se faire sur des principes démocratiques, participatifs.

Au regard de ces positions, et au vu du manque d'espace de négociation dont est doté le secteur culturel, nous proposons :

- Que les conférences permanentes du spectacle vivant en Région initiées par l'Etat (et auxquelles l'ensemble de nos organisations veilleront à être associées), s'inscrivent comme une première étape à la construction d'un réel espace de régulation de type **chambre professionnelle des arts et de la culture**. Ces espaces – dont sont dotés de nombreux domaines (commerce et industrie, agriculture, tourisme, métiers...) - doivent s'appuyer sur des principes paritaires d'auto-gestion et d'auto-régulation du secteur (formation, soutien aux entreprises, gestion prévisionnelle des emplois et compétences, observation, évaluation...).
- De mettre à plat les **critères d'attribution et dispositifs de soutien** au spectacle vivant pour une refonte co-construite et donnant toute sa place à la création.
- D'**associer les professionnels aux démarches d'évaluation et observation** qui les concernent, en s'appuyant sur des principes éthiques et méthodologiques participatifs, de transparence, et d'analyse contradictoire.
- D'**ouvrir la gouvernance des agences et observatoires régionaux** à des professionnels des arts et de la culture représentatifs et mandatés.

### 3 – Europe

Nous constatons l'absence de politique culturelle européenne alors que beaucoup de partenariat existent, et que la culture est certainement l'un des piliers de la construction de cet espace.

Nous proposons que :

- La culture ait un rôle **transversal et spécifique** dans les politiques européennes régionales.
- La Région ne doit pas être seulement un financeur, mais doit jouer aussi un rôle **d'accompagnement des projets européens par la création d'outils** de ressource et de soutien (administratif, logistique...)
- La Région affirme la culture en dehors du champs concurrentiel dans le cadre de la directive service (SSIG).